

VIE PROFESSIONNELLE
PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ

Responsabilité civile des professionnels de l'immobilier

 **l'Auxiliaire BTP**
L'assurance toujours à votre hauteur

RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Des garanties
essentiellles pour
protéger votre activité.

Un contrat adapté
aux promoteurs
immobiliers et
aux marchands
de biens.

Un secteur exposé à de nombreux risques

Dans le secteur de la Construction, et plus particulièrement celui de l'immobilier, les professionnels sont confrontés à des risques et aléas nombreux. Ces derniers peuvent mettre en péril leur entreprise : défauts de conformité, litiges avec des tiers, blessure d'un client dans leurs locaux...

Dans un cadre réglementaire exigeant et en constante évolution, chaque projet est un nouvel enjeu. Vous devez disposer d'une assurance professionnelle fiable pour faire face aux éventuelles conséquences d'une mise en cause de votre responsabilité.

“ Avec L'Auxiliaire BTP, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics. ”

DEUX FORMULES D'ASSURANCE DISPONIBLES

Notre solution Responsabilité civile des professionnels de l'immobilier fournit une protection complète pour l'ensemble des risques encourus par les promoteurs immobiliers et les marchands de biens dans le cadre de leur activité professionnelle déclarée.

Elle garantit la responsabilité civile des assurés en cas de dommages causés aux tiers et apporte une garantie de protection juridique dans le cadre de litiges en relation avec leur activité professionnelle.

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

Nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité que vous pouvez encourir, quel qu'en soit le fondement juridique, en raison des dommages :

- corporels,
 - matériels,
 - immatériels consécutifs ou non,
- que vous causez à des tiers du fait de l'exploitation de votre société.

Sont également garantis, selon des dispositions spécifiques :

- votre responsabilité civile du fait de vos terrains et immeubles non occupés ;
- votre responsabilité civile à l'égard de vos préposés ;
- votre responsabilité civile du fait des besoins du service y compris trajet ;
- les véhicules déplacés ;
- la responsabilité du comité social et économique.

GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET PERTES PÉCUNIAIRES

Nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages :

- corporels,
 - matériels,
 - immatériels consécutifs ou non,
- que vous causez à des tiers dans le cadre de vos activités déclarées.

Les dommages causés aux tiers du fait des immeubles, bureaux de vente et appartements témoins de l'opération de construction ou de rénovation sont également couverts.

Sont également garantis, selon des dispositions spécifiques :

- erreur professionnelle ;
- non-conformité de l'ouvrage aux règlements de la construction,...

GARANTIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Elle couvre les conséquences pécuniaires des risques environnementaux du fait de votre activité grâce à :

la garantie Responsabilité civile atteinte à l'environnement :

- elle garantit les dommages causés aux tiers, qui proviennent d'une atteinte à l'environnement, y compris le préjudice écologique ;

la garantie Responsabilité environnementale :

- elle couvre les frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux affectant les sols, les eaux et les dommages causés aux espèces et aux habitats naturels protégés.

GARANTIE DE PROTECTION JURIDIQUE (EN OPTION)

Elle vous fournit les moyens juridiques et financiers pour vous orienter et faire valoir vos droits, soit :

- une assistance juridique, en vous donnant des informations juridiques sur une situation ou en vous aidant à trouver une solution amiable dans un litige qui vous oppose à un tiers,
- la prise en charge de vos frais de procédure et honoraires d'avocat exposés dans une procédure judiciaire dans les limites prévues au contrat.

VOS BÉNÉFICES

La prise en compte des spécificités des professionnels de l'immobilier

Le contrat de L'Auxiliaire BTP a été conçu pour répondre aux problématiques et enjeux de la profession. Les garanties proposées correspondent à vos métiers et vous permettent d'exercer votre activité sereinement.

Une couverture élargie pour votre responsabilité civile professionnelle

Grâce à des dispositions spécifiques, L'Auxiliaire BTP garantit les conséquences pécuniaires que vous pouvez encourir en cas d'erreur professionnelle, d'erreur d'implantation, de non-conformité de l'ouvrage aux règlements de construction, de report de la date de livraison suite à un report de la date de réception ou de travaux de démolition.

Une protection contre les vices cachés

Notre contrat vous protège contre les pertes pécuniaires issues d'une action en garantie des vices cachés intentée par l'acquéreur d'un bien immobilier que vous avez vendu.

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER, notre contrat est adapté à vos missions.

Renseignez-vous !

En complément,

L'Auxiliaire BTP assure vos chantiers.

Pour une protection complète, consultez nos équipes pour vos contrats dommages-ouvrage, tous risques chantier,...



DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS MISSIONS

L'Auxiliaire BTP se différencie grâce à une offre de services innovante. Nous accompagnons nos sociétaires au-delà de leurs contrats d'assurance au plus près de leurs enjeux d'entrepreneurs.

✓ UN PACK SERVICES POUR LES FLOTTES AUTOMOBILES

L'Auxiliaire accompagne ses sociétaires, professionnels du BTP, dans la mise en place d'une **politique de prévention des risques routiers** efficace au sein de leur entreprise.

Grâce à notre partenariat avec **Océan by Orange Business Services**, renforcez la démarche RSE de votre entreprise et réduisez les émissions de CO² de vos véhicules.

✓ LA COLLECTE DE PREUVES PHOTOS/VIDÉOS

En collaboration avec **Smartpreuve**, vous collectez simplement des preuves photos ou vidéo infalsifiables qui vous permettent d'anticiper une situation à risque, de faire valoir vos droits et de sécuriser votre quotidien de professionnel de l'immobilier.

✓ L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE BAS-CARBONE

WeCount, spécialiste en accompagnement bas-carbone, et L'Auxiliaire soutiennent les entreprises de la filière qui souhaitent engager concrètement leur transition grâce à un programme 100% BTP exclusif.

✓ LA DIGITALISATION DE VOS CHANTIERS

En partenariat avec **Sogelink**, acteur leader de la Construction Tech, vous profitez de conditions préférentielles sur des solutions numériques performantes pour simplifier les opérations du quotidien, sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur du BTP et améliorer la prévention des risques sur vos chantiers.

Accédez à notre plateforme innovation et services grâce à ce QR Code :





www.auxiliaire.fr

Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

Le Courtage

04 72 74 52 55
courtage@auxiliaire.fr

01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51
bourg@auxiliaire.fr

04 Digne

04 92 74 75 45
digne@auxiliaire.fr

05 Gap

04 92 51 78 77
gap@auxiliaire.fr

26-07 Valence

04 75 44 66 00
valence@auxiliaire.fr

38 Grenoble

04 76 87 90 61
grenoble@auxiliaire.fr

39 Dole

03 84 72 37 17
dole@auxiliaire.fr

42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46
saint-etienne@auxiliaire.fr

69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01
villeurbanne@auxiliaire.fr

71 Mâcon

03 85 20 45 35
macon@auxiliaire.fr

73 Chambéry

04 79 85 40 03
chambery@auxiliaire.fr

74 Annecy

04 50 45 42 58
annecy@auxiliaire.fr

84 Avignon

04 90 85 06 92
avignon@auxiliaire.fr



L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

